



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
<http://www.lasne.com/nature>

Comment préserver de la destruction le magnifique chemin creux dit "DU BOIS DU GREFFIER" ?

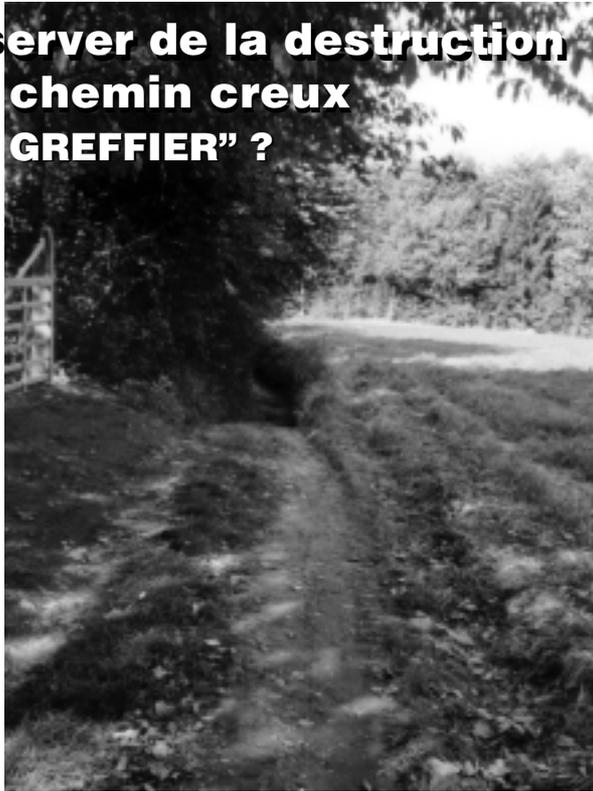
Après les dégradations dues à la pose de canalisations

À Lasne ces derniers temps, des travaux de pose d'égouts et de canalisations d'eau menés sans grandes précautions, ont entraîné une dégradation lamentable de l'assiette, des talus et d'une partie de la végétation qui font le charme du chemin vicinal n° 45. On peut espérer que la nature reconstituera, à terme, une partie des dégâts, mais il reste que des arbustes ont été sacqués, des lits de plantes recouverts de terre, et le bas des talus entaillés d'une façon telle que, par endroits, la largeur de l'assiette du chemin se trouve actuellement augmentée d'un bon demi mètre.

Les services d'inspection de la Région wallonne sont venus le constater dans le courant du mois d'avril. Il faut dire que l'atteinte à l'environnement est ici particulièrement de nature à les alerter : le talus ouest de cet admirable chemin fait partie d'un site classé, le site de la rive droite du Smohain.

Ce chemin creux, nombre de nos lecteurs le connaissent bien. Il part du bas de la rue de Genleau et remonte, encaissé dans une véritable petite galerie forestière, sur 600 mètres, vers l'ancienne ferme Bobul, au bout de la rue du Bois-Éloi. La promenade n° 9 nous y fait passer — il s'agit même, pourrions-nous dire, du clou de cette promenade.

Or, comme nous allons voir, le danger que court ce chemin est, pour le moment, bien plus grave encore que ce qui est résulté du placement de canalisations.



Départ du chemin, du côté de la rue Bois Éloi

150 mètres transformés en voie carrossable? Plus encore?

Le sous-titre ci-dessus comporte deux points d'interrogation. En premier lieu parce quedes décisions relatives à la transformation des premiers 150 mètres ont été prises par la Commune et confirmées par le Ministre de la Région wallonne. Notre association vient d'en demander l'annulation au Conseil d'État, et, parallèlement à cela, se dispose à s'adresser en "cessation" au Tribunal des référés compétent pour empêcher l'exécution des mesures décidées qui comportent une atteinte au droit de l'environnement.

Mais les dangers qui menacent ce chemin et ses abords sont loin, très loin, d'être définitivement écartés, même en supposant que le Conseil d'État et les Tribunaux nous donnent raison. Comme on va le voir, la menace s'étend bien au delà des premiers 150 mètres.

En fait, le problème vient de ce

AU FEU ! Vandales à l'oeuvre

MERCREDI 12 AVRIL, 16 h 47, une jeune fille demeurant rue à l'Eau, au bord de la Réserve du Ru Milhous aperçoit à la jumelle un foyer d'incendie à l'endroit de notre poste d'observation ornithologique. Elle alerte immédiatement la police de Lasne qui répercute l'appel vers les pompiers de Braine-L'Alleud. Les policiers parviennent à circonscrire le foyer, protégeant ainsi les plantations environnantes.

Les pompiers déploient leurs tuyaux à travers la Réserve mais ne trouvent plus que la cabane effondrée, éteignent les dernières flammes et arrosent abondamment la surface afin d'éviter toute renaissance du feu. Les poutres-pilotis dressent leurs silhouettes noires de jais à un mètre du sol. C'est tout ce qui reste !

Pour les pompiers, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un incendie criminel et la police enrégistre notre plainte.

Qui a pu perpétrer ce forfait, cet acte stupide? Des vandales? Des enfants



en mal de distractions durant les vacances de Pâques? L'enquête le déterminera peut-être.

Quelques semaines plus tôt le refuge avait été vidé de tout son contenu, disséminé autour du bâtiment ou jeté dans l'étang. Répétition générale pour l'incendie d'avril? Cet observatoire était aussi un



Le chemin creux n° 45 dit “ DU BOIS DU GREFFIER ”

suite de la page 1

qu'actuellement le chemin creux constitue la seule voie d'accès à deux vastes terrains à bâtir. A moins qu'on l'élargisse et qu'on le pourvoie d'un revêtement adéquat le chemin ne pourrait supporter la circulation de poids lourds ni même le passage fréquent de voitures ordinaires.

Récemment, un des propriétaires a voulu construire sur son terrain. La Commune lui a délivré un permis d'urbanisme, à condition qu'à ses frais il élargisse le chemin sur 150 mètres de long. Apparemment la Commune a agi dans l'idée que 150 mètres sur les 600 et quelques que compte le chemin représentaient un moindre mal. Le hic c'est que cette décision, confirmée par le Ministre, ouvre la porte à la destruction du reste. L'autre terrain à bâtir, en bordure du chemin, est situé 200 mètres plus bas. Le jour où l'on voudra y construire, il faudra bien qu'on le pourvoie d'un accès.

À terme donc, si on n'y prend garde, le chemin de terre, creux, cher aux promeneurs de la promenade n° 9, cher aussi aux scientifiques amoureux de la nature, aura vécu.

Il faut obtenir un arrêté de classement du site

Il serait paradoxal qu'on ne puisse réussir à Lasne, commune semi-rurale ce qu'on a réussi à faire il y a dix ans à Uccle, en pleine ville. Un chemin creux fort comparable à celui qui nous concerne, le chemin du Crabbegat, y a été préservé de l'urbanisation : l'arrêté de son classement comme site est paru au Moniteur en 1991, après que beaucoup de citoyens locaux se soient mobilisés et aient appuyé les autorités communales qui, en dépit de tentatives de blocage de représentants des intérêts immobiliers, ont maintenu et mené à son terme le projet de classement.

Les raisons qu'on a de protéger le chemin du “Bois du Greffier” sont au moins aussi valables que celles qui ont été invoquées pour classer le “Crabbegat”.

Certes, une frange du chemin est déjà classée : tout le talus ouest du chemin fait partie des parcelles couvertes depuis 1991 par l'arrêté de classement de la rive droite du Smohain. Mais si l'on veut éviter la répétition de dégâts semblables à ceux qui ont été commis il y a quelques mois au cours des travaux d'égouttage et

d'adduction d'eau, il faut de toute évidence étendre la protection à l'assiette du chemin ainsi qu'à son talus oriental, dont la végétation est aussi remarquable que celle du talus d'en face.

Le Code wallon de l'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme et du Patrimoine - appelé usuellement le CWATUP - dispose que le Gouvernement wallon entame la procédure de classement soit sur proposition de la Commune, soit, dans le cas de Lasne, à la demande de 600 personnes inscrites au registre de la population. Bien entendu le projet de classement est soumis à l'avis de la Commission royale des monuments, sites et fouilles de la Région wallonne.

Nul doute qu'il se trouverait parmi nos lecteurs 600 personnes au moins pour appuyer une telle demande - à en juger déjà par le nombre d'habitants voisins du chemin qui ont apposé leurs signatures sur des pétitions lors des récentes enquêtes publiques concernant le projet de la S.A. LAUCAPI.

Mais il va de soi qu'une initiative de classement prise par la Commune donnerait à la demande un gage de succès supplémentaire. Nous en avons entretenu récemment notre Bourgmestre ainsi que l'Échevin du Patrimoine. Leurs réactions ont été encourageantes.

Nous pensons donc qu'on peut espérer voir bientôt le Collège de notre Commune prendre une délibération engageant la procédure de classement. Inutile de dire que notre association est prête à appuyer totalement ces démarches.

Il faut aussi des mesures complémentaires de protection

On voit que le problème de la préservation du chemin vicinal n° 45 (c'est le nom officiel du chemin creux) ne se résoudra pas simplement par un arrêté du Conseil d'État ou un jugement d'un tribunal civil. Les actions que nous intentons devant ces instances servent à parer au plus pressé.

Le classement du site ne sera pas chose faite en un clin d'oeil. Nous pensons, de plus, qu'outre ce classement d'autres mesures seront à prendre, tant pour assurer matériellement l'intégrité du

chemin et de ses abords que pour ménager les droits des propriétaires des terrains à bâtir.

Parmi ces mesures, nous voyons :

- un arrêté de police qui, dans le chemin, interdirait la circulation à tout véhicule (par exemple sauf aux cyclistes et cavaliers, ou sauf autorisation);
- le placement, aux deux extrémités du chemin (comme on l'a fait à Uccle pour le Crabbegat) de bornes rendant cette circulation matériellement impossible ;
- et enfin, pour permettre l'accès de véhicules aux propriétés, la création d'un chemin d'accès indépendant du chemin creux ; cela nous paraît indispensable, à moins qu'on ne choisisse de refuser à jamais de délivrer aucun permis d'urbanisme aux deux propriétaires de terrains à bâtir concernés - en les indemnisant...

On le voit, si on veut assurer le sauvetage du chemin, il y a du pain sur la planche !

F. DEBREYNE

Section Urbanisme et Aménagement du Territoire.

SAVEZ-VOUS QUE LE HÉRISSEON

peut courir à la vitesse de plus de 7 km h !

- Il est bon grimpeur et peut escalader en quelques secondes un grillage ou une palissade de 2 mètres de haut.

- Si il veut descendre, même d'assez haut, il se met en boule, se laisse tomber et ses piquants servant de ressorts amortissent les chocs.

- On estime à 20% le nombre de hérissons écrasés sur les routes.

- Il arrive souvent aux hérissons de tomber au fond de piscines, bassins et trous de toutes sortes dont les parois ou murs sont trop lisses pour être escaladés. Une mort misérable les attend. Comment leur éviter cette fin ?

Installer dans un coin de la piscine une planche inclinée en bois rugueux, non glissant ou un treillis à poulets placé le long d'une des parois. Le hérisson, nous l'avons dit est bon grimpeur.

- Il ne faut jamais donner de lait à un hérisson. En été, par temps sec, une écuelle d'eau fera l'affaire.

- Si votre jardin est clôturé d'une barrière infranchissable, un petit trou de 10 cm de largeur sur 7 de hauteur permettra aux hérissons de passer aisément d'un jardin à l'autre.

d'après la revue “La Hulotte”



Inauguration

Le samedi 25 mars, sur la place d'Ohain, se dressait un chapiteau à l'occasion de l'inauguration du balisage des sentiers et de la parution du topoguide.



Mme Brigitte Defalque, aidée de notre président

Ce fut une vraie inauguration avec ruban coupé par Brigitte Defalque, Échevine du Tourisme, promenade exemple rassemblant des "extraits" de 3 promenades balisées, petits discours de l'Échevine et de notre Président.

Nombreux étaient ceux qui avaient répondu à l'invitation.

Ce fut aussi l'occasion pour tous d'admirer une exposition de photos sur le processus de l'entreprise de balisage, depuis le transport et le déchargement des centaines de poteaux et balises commandés par la Commune jusqu'à leur placement, en passant par les étapes du gravage, de la peinture; toutes tâches réalisées avec talent par les ouvriers communaux qui, tout à côté, faisaient une démonstration de leur travail.



Démonstration du travail de marquage des panneaux

Pas d'inauguration sans vin d'honneur. Il ne fut pas dérogé aux bonnes habitudes, le vin étant cette fois du cidre et du jus de pomme en provenance - suprême originalité - des vergers d'Ohain... localité homonyme française (non loin de Chimay).

Belle journée qui avait débuté sous un ciel menaçant mais nous épargna toute pluie.

DERNIERE MINUTE . La promenade n°3 est entièrement balisée. Cela porte à 8 (sur 12) le nombre des balisages terminés.

Rendons à César...

Dans le bilan, très résumé, des 10 ans d'activités de Lasne Nature, publié dans notre précédent numéro, nous avons négligé un fait important.

Si nous nous occupons activement de la défense de nos chemins et sentiers, de leur réouverture, de leur balisage, nous n'avons pas évoqué le fait qu'avant la naissance de Lasne Nature, il existait à Lasne l'ADS, "l'Association de Défense des Sentiers" qui veillait à cette tâche. Elle était surtout composée de cavaliers qui ont joué là un rôle de précurseurs en dressant les premières cartes des chemins et sentiers, en les réhabilitant, en

éveillant les Lasnois à la conscience de l'intérêt pour cette importante partie de notre patrimoine.

Les chevilles ouvrières de l'ADS avaient noms, Rudy Herrebout, Monique Dekkers, Viviane Vivier-van Lier et quelques autres.

Aussitôt Lasne nature née, nous leur avons ouvert régulièrement les colonnes de notre bulletin trimestriel, et, peu à peu, l'ADS s'est fondue dans Lasne Nature en devenant le "Groupe Sentiers" que nous connaissons maintenant.

Il était temps de rendre ici à César (l'ADS) le mérite qui appartenait à ses pionniers.

D.G.

Nouvelle publication coéditée avec l'Echevinat du Tourisme de Lasne, voici notre nouveau topoguide

Nous l'annoncions dans notre précédent numéro, et le voici, reprenant les 12 promenades à Lasne déjà proposées dans notre livre "Lasne et ses balades".

Si le format, pratique, est quasi identique à celui de notre livre, la présentation en est différente en ce sens que le papier en est beaucoup plus épais (4 fois celui du livre) et que chaque page en est plastifiée.

Les pages sont reliées par une spirale métallique, elle aussi plastifiée, permettant de plier complètement l'ouvrage et de le laisser ouvert à la page de la promenade entreprise, quel que soit le temps. Un seul geste une fois au sec : éponger les gouttes de pluie éventuelles avant de refermer le topoguide.

Sur les cartes, nous avons signalé les lieux où, dans les environs, il est possible, sans qu'il s'agisse de parkings officiels, de garer votre véhicule.

Sans aucune publicité, selon notre habitude, nous indiquons également les endroits où il est possible de se désaltérer ou de se restaurer.

Nous avons repris l'essentiel de ces 12 promenades et les courts textes d'accompagnement y apportent parfois de légers changements sur la base de nos expé-



riences. Enfin, quelques sentiers récemment rouverts ont été ajoutés.

Ce topoguide est en vente au prix exceptionnel de 150 F (3 Euro 72) dans quelques bonnes librairies. Il peut également vous être expédié après versement de 200 F (150 + 50 de frais postaux) au n° de compte spécial : 001-2693758 - 47 de Lasne Nature Livres- 1380 LASNE.



Le mercredi 12 avril dernier, Lasne Nature avait invité M. Michel SOMVILLE, docteur en biologie, membre du Comité bioéthique de Belgique, pour nous entretenir des O.G.M. (Organismes génétiquement modifiés).

Le patrimoine génétique humain est compatible avec le patrimoine génétique bactérien, animal et végétal et les O.G.M. peuvent être impliqués dans des domaines aussi divers que l'allergologie, la cancérologie, la bioéthique...

A la différence des techniques traditionnelles d'amélioration des variétés agricoles, le génie génétique permet de franchir la barrière entre les espèces et de construire de nouveaux organismes vivants jusqu'à présent inconnus de la nature et de l'homme.

Les promoteurs du génie génétique prétendent - entre autres - résoudre en cette fin de millénaire, le problème de la faim dans le monde, les maladies d'origine génétique et la pollution par les pratiques agricoles. Et Michel SOMVILLE pose la question de savoir s'il s'agit de modifications ou de manipulations. Et qui, ou quoi manipule-t-on ?

AU NIVEAU ANIMAL

QUE PENSER ?

- **Du saumon manipulé** qui atteint une taille nettement supérieure à celle des saumons normaux et grandissent onze fois plus vite que les autres (présentant d'importants dépôts de graisse et des malformations de cartilage) ?

De plus, quand on sait que bon nombre des saumons capturés proviennent de stocks domestiques échappés des élevages, il n'est pas impossible que cela ne se produise également avec des saumons transgéniques qui vont proliférer au dépens des populations sauvages.

- **Du mouton** qu'il ne faut plus tondre, car la laine tombe toute seule ?

- **De la souris** qui ne développe jamais de cancer, mais dans le patrimoine génétique de laquelle un gène humain actif et cancéreux a été introduit aux fins d'expériences? (La multinationale Du Pont qui a acheté la licence d'exploitation à l'Université de Harvard - USA n'a jamais convaincu aucune entreprise pharmaceutique pour l'utilisation de la souris cancéreuse qui est inutile pour la recherche oncologique...).

- **Du porc et du babouin** dont les organes sont susceptibles de subir des modifications génétiques pour les transplanter plus facilement dans le corps humain.

(Qu'en sera-t-il des conséquences éthiques de la disparition des barrières entre espèces humaine et animale et des dangers de maladies contagieuses : peste porcine ou virus nouveau du sida) ?

- **De la vache** pour laquelle la firme Monsanto commercialise aux États-Unis une hormone obtenue par génie génétique, la rBST, destinée à augmenter la production lactée ? (D'où augmentation significative de mammites, problèmes de fertilité, troubles de la reproduction et du métabolisme, etc.) Le système immunitaire est aussi affecté. Quelle sécurité ce lait offre-t-il pour la consommation humaine et spécialement pour les nourrissons ?

LES

O

ORGANISMES

G

GÉNÉTIQUEMENT

M

MODIFIÉS

AU NIVEAU VÉGÉTAL

QUE PENSER ?

- **De la tomate** qui reste ferme plusieurs semaines après la cueillette mais dont l'intérieur vieillit normalement et dont la valeur nutritive est proche de zéro, ou de cette autre tomate, porteuse d'un gène de flétan (poisson des mers froides) pour qu'elle résiste au gel alors que la région méditerranéenne souffre d'une surproduction chronique (dont les raisons sont également discutables...) ?

- **Du cacaoyer** résistant au gel ? (Au détriment des cultivateurs du Sud).

- **Du colza** génétiquement modifié pour résister à un herbicide total ? (Qui se croise avec des espèces voisines sauvages résistant également par la suite aux multiples herbicides...).

- **Du riz, colza, maïs** dont les brevets sont aux mains de multinationales et dont le prix est souvent trop élevé pour les populations pauvres.

1

De plus, avec le brevet de la technologie "Terminator" en possession de Monsanto et du Ministère de la Défense des États-Unis, qui consiste à insérer un gène toxique dans le génome des plantes, rendant stérile la semence suivante, afin d'obliger les cultivateurs à racheter des semences au lieu d'utiliser celles de leurs récoltes.

Depuis peu, Monsanto, qui avait fait circuler la nouvelle de l'arrêt du procédé "Terminator", a créé une nouvelle société "Pharmacia" qui a sorti le procédé "Traitor technology", encore plus pernicieux. En effet, après avoir atteint la hauteur de 10 centimètres, la céréale cesse de croître et il s'agit d'asperger un autre produit "Pharmacia" pour qu'elle continue de pousser...

Le Nord a modifié unilatéralement les règles du jeu. Les nouvelles substances et le matériel génétique trouvés dans le Sud sont désormais considérés comme des "inventions" pouvant devenir propriété intellectuelle de sociétés du Nord. Dans ce contexte, ce ne sont pas que les caractéristiques de certaines plantes ou micro-organismes que les chasseurs de gènes entendent s'approprier, mais aussi celles de l'homme.

Avec le génie génétique, on ne dispose d'aucun recul sérieux. Il est donc totalement irresponsable de laisser la bride sur le cou à des groupes industriels préoccupés avant tout de rentabiliser au plus vite leurs investissements.

2

Quant aux risques pour la santé, à l'heure actuelle, ce dont on est sûr, c'est qu'une modification génétique, à priori mineure, peut provoquer une réaction allergisante. Mais il existe un espoir, car il semble que le complexe génético-industriel s'oriente aussi vers la production d'espèces végétales qui pourrait amener des substances humaines particulières comme l'interleukine-2, considérée comme substance anticancéreuse où des facteurs hématopoïétiques pour soulager les problèmes des hémophiles. Cette approche culturelle nouvelle pourrait être à terme une manière pour les agriculteurs de produire des céréales à haute valeur ajoutée, tout en rendant un service essentiel à la médecine de demain.

Nous sommes en présence d'une situation totalement nouvelle. Au point de vue éthique, avons-nous la capacité de transgresser les barrières biologiques entre espèces ?

Disposons-nous aujourd'hui du pouvoir de transformer la nature de manière irréversible ?

suite ►



Où en est le contrat de rivière ?

18 MARS : première réunion du suivi du contrat de rivière Dyle et affluents.

Nous étions une cinquantaine à participer à cette réunion.

Jean-Marie Tricot, membre de la cellule de coordination, donne tout d'abord l'état d'avancement du contrat. Il faut rappeler que 47 partenaires l'ont signé, 50 objectifs sont définis en 18 thèmes et en 76 actions. Les actions décidées lors de la signature doivent se terminer pour 2002.

À ce jour, pour le bassin de la Dyle, 21 actions sont réalisées, 25 sont entamées.

QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

De 1993 jusque 1997, ce sont 12 associations qui ont mesuré la qualité biotique pour l'ensemble du bassin. En 1999 le comité a décidé pour des raisons de conformité de faire appel au laboratoire d'Aquaculture de l'ULB.

Ce labo a mesuré l'indice biologique global normalisé. Cet indice tient compte de la biodiversité des invertébrés mais également de la pollution du milieu.

Dans notre commune, 2 relevés sont opérés : un sur la Lasne et un sur le Smohain.

L'indice biotique donne une valeur 9 sur l'échelle de 0 à 20.

La qualité physico-chimique qui est le deuxième paramètre tient compte de la demande en oxygène biologique, la teneur en ammoniacque de la pollution animale (lisier), nitrates, phosphates (lessives). Ces analyses permettent de

► Les OGM (suite de la page précédente)

Pouvons-nous modifier génétiquement notre alimentation ?

#1.

Ne serait-il pas plus prudent, au lieu " d'améliorer la nature" en la manipulant, de collaborer avec elle comme le fait l'agriculture biologique ?

#2.

Toute dissémination d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement comporte des risques et aura des conséquences que l'on ne peut quantifier et calculer à l'heure actuelle.

Il existe une bibliographie importante au sujet des O.G.M. Cet article a été complété par des extraits tirés de "Génie génétique, Science en folie ?" Édité par le Groupe des Verts au Parlement Européen et le CEFE, adapté par M.Somville et par un article paru dans un document de travail 99-2000 de l'Alliance Agricole Féminine écrit par M.Somville.

E. & E. SEVERIN

connaître l'origine de la pollution. Cela donne une eau de qualité médiocre selon G.Houvenaghel responsable des analyses. Il faudra attendre plusieurs années avant qu'une auto-épuration de la rivière soit réalisée.

MESURES AGRICULTURE ENVIRONNEMENTALES

La Région octroie des avantages aux cultivateurs qui désirent appliquer les mesures.

- Maintien des haies le long des champs : jusqu'à 100.000 F.

- Création d'une bande herbeuse entre les cultures (sans engrais + fauchage tardif), montant 35.000 F/ha, 50.000 F le long des cours d'eau.

- Désherbage mécanique des lignes de maïs : 6000 F/ha.

- Incitants pour la plantation d'engrais vert (moutarde qui pompe l'azote et qui lutte contre l'érosion).

Actuellement 20 % des agriculteurs dans le Brabant participent à ces mesures.

(Renseignements à l'Alliance Agricole).

PATRIMOINE NATUREL

Création d'une Réserve naturelle doma-

niale le long du Nodebais à Tourinnes-la-Grosse.

Bilan des activités des cantonniers de rivières.

Un des éco-cantonniers insiste sur la lourdeur de l'administration pour obtenir du petit matériel (pour des gants par exemple, il faut remplir un formulaire en plusieurs exemplaires avant de recevoir le matériel).

Pas de possibilité de récupérer les déchets ramassés. Ils ne savent pas qui prend en charge les déchets, la Commune ou la Région.

INFORMATION

Dans le cadre du contrat, un volet est destiné à l'information aux citoyens.

Les associations sont le lien entre l'administration et les habitants.

Notre association fut citée pour son rôle de sensibilisation envers les habitants de Lasne.

Cette journée fut beaucoup trop courte pour les sujets abordés, les derniers points ne purent être débattus, mon souhait est d'obtenir une autre journée pour approfondir les points restés en suspens.

Alain CHARLIER

groupe EAU- Délégué au contrat de rivière.

AU FEU ! suite de la page 1

excellent abri pour ceux qui, chaque mois, viennent gérer la Réserve. Il avait été construit solidement il y a plusieurs années aux dimensions de 4 m sur 2, et 2 m 50 de hauteur. Un ami architecte en avait dessiné les plans. Il se dressait, (compte tenu du terrain marécageux), sur 6 pilotis profondément enfoncés dans le sol.

Si notre association avait pris en charge tous les frais de cette construction (100.000 F de bois et matériaux divers), c'est surtout pour la somme de travail fourni par un groupe de volontaires (bénévoles comme d'habitude) qui pendant plusieurs week-ends s'étaient dépensés sans compter, que nous avons le plus de peine.

La Réserve est un lieu de refuge et de paix où les mammifères viennent se reposer. C'est un endroit privilégié pour quantité d'oiseaux nicheurs et migrateurs qui y font halte et s'y nourrissent. Qui cela gêne-t-il ? Nous ne nous connaissons pas d'ennemis.

MARDI 9 MAI 11 h : NOUVEAU FORFAIT

Nous sommes à nouveau alertés : les 3 panneaux de signalisation qui depuis 1992 délimitent la Réserve et étaient plantés rue de l'Abbaye, aux coins des rues à la Croix et à l'Eau, ont été volés. Ces panneaux en métal étaient ornés d'un dessin d'oiseau nichant et des inscriptions "Lasne Nature" et "Réserve du Ru Milhoux", en blanc sur fond vert.

Le vol devait dater de quelques jours, parce que au pied des poteaux l'herbe et les orties avaient repoussé normalement. Plainte a été également déposée à la police. Y-a-t-il un lien entre ces diverses actions ?

Faut-il rappeler que des visites de la Réserve sont toujours possibles, et qu'il suffit d'en faire la demande pour que nous en organisions, pour des petits groupes, toujours les bienvenus.

D.G.



LES CASTORS... de LA HULPE

L'inconscience ou la bêtise de certains est sans bornes. Les uns ramènent de vacances, dans leurs bagages, des animaux exotiques dont le transport et l'importation, sont interdits, puis quelques mois plus tard, s'en débarassent.

D'autres achètent en Belgique certaines espèces comme ces petites tortues d'eau qui grandissent tellement, qu'elles sont jetées dans les mares et les étangs, en perturbant l'équilibre et menaçant ainsi les espèces indigènes.

Récemment, ont été introduits en Brabant wallon des castors qui n'ont absolument rien à y faire, eux qui ont besoin de grands espaces, d'eau, de rivières, de bois.

Le résultat : une femelle castor épuisée, sous-alimentée recueillie en plein centre de La Hulpe et amenée au Centre de revalidation où elle mettait au monde 3 petits.

Quelques jours plus tard, toujours à La Hulpe, une autre femelle castor prête elle aussi à avoir des petits était écrasée. Quand ces inconscients cesseront-ils de jouer ainsi avec la nature pour satisfaire



ce qu'ils croient être l'amour des bêtes? La réintroduction éventuelle d'espèces disparues de nos régions ne peut être envisagée qu'après une étude scientifique approfondie.

Il en a été ainsi de la cigogne noire.

Si vous trouvez un animal sauvage, un oiseau blessé, empoisonné, en difficulté ne perdez pas de temps et portez-le aussitôt que possible au Centre de Revalidation, (Birds Bay) 50, avenue du Parc à 1310 La Hulpe.

Tél. et Fax 02/653 43 69

GSM 0495 31 14 21

Sa survie dépend souvent de la rapidité de votre intervention.

DIFFICILE MIGRATION DES BATRACIENS

Cela avait mal commencé.

Le printemps approchant et la température se faisant plus clémente, nous avons constaté que les étangs de la Marache et de la rue du Chêne au Corbeau avaient été vidés comme cela se passe de temps en temps et que les grenouilles, crapauds et autres tritons, risquaient de ne pas retrouver les lieux propices à la ponte de leurs oeufs.

Aussitôt contactés, les propriétaires de ces étangs ont pris toutes les dispositions nécessaires.

Nous les en remercions.

Comme chaque année, le service des travaux de la commune mit en place bâches et seaux permettant de recueillir les batraciens tentant de traverser la rue du Chêne au Corbeau (pour la route de la Marache, de la rue d'Aquinot à la Roseraie, le passage se fait toujours à la main).

Les soucis allaient se prolonger pour nos volontaires du ramassage. En effet les continuelles variations de température faisaient qu'un jour de nombreux batraciens se mettaient en route puis, lorsque le thermomètre se rapprochait du zéro, la migration stoppait.

Une fois, on recueillait plusieurs centaines de crapauds et grenouilles puis, les jours suivants, la récolte n'était parfois que de deux ou trois courageux (ou inconscients).

Suite à ces circonstances, les chiffres de cette année ne frisent pas les records. Pour ces deux lieux principaux de passage de Lasne, il a été récolté au total 3.688 crapauds et grenouilles et 324 tritons. Merci à tous les dévoués protecteurs des batraciens.

Johanna LEUPEN

Responsable du groupe Batraciens

La nouvelle Maison communale de Lasne

Cette fois, ça y est, la plupart des services communaux ont installé leurs meubles dans le Château de l'Hyette, place Communale, 1, en face de l'ancienne maison communale. Une belle réussite d'adaptation d'une demeure ancienne à une utilisation administrative actuelle. ATTENTION, BEAUCOUP DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ONT CHANGÉ ! Ils ont été publiés dans le n° de mars de "La vie à Lasne"

Notre trésorier, Joël Dullier qui assiste pour nous à toutes les séances du Conseil Communal était présent à celle du 25 avril qui pour la première fois se déroulait dans la nouvelle salle du château de l'Hyette.

À notre réunion mensuelle du 27 avril, il nous en faisait son compte-rendu dont nous extrayons le passage suivant :

"Malheureusement, alors que j'encourage le plus possible les habitants à assister à ces réunions, je regrette que l'aménagement de cette salle ne les encourage pas dans ce sens. En effet, les tables sont disposées en longueur, le Secrétaire communal et le Bourgmestre se serrent les coudes à l'extrémité et les Conseillers se font face sur toute la longueur. Le public, à l'extrémité opposée de la pièce, ne peut suivre les débats qu'à l'ouïe, puisque le profil des deux derniers conseillers se faisant face cache les autres...même les plus corpulents. Les journalistes, par contre, semblent bien installés, à mi-longueur de la pièce, dans le renforcement en demi-cercle de la verrière.

D'autres problèmes fonctionnels semblent également apparaître pour l'aménagement des bureaux. En effet, nous avons appris, en cours de séance, que le responsable informatique a dû prévoir une imprimante pour chacun des 30 ordinateurs de bureau."

Joël Dullier

Pour ce qui est de l'aménagement de la salle du Conseil, il semble qu'un meilleur agencement sera étudié pour les prochaines séances.

Une journée portes ouvertes sera organisée le samedi 9 septembre.

NOUS SOMMES PLUS DE 850 MEMBRES DE LASNE NATURE

Notre objectif pour l'an 2000, année de notre 10e anniversaire, est d'atteindre le chiffre de 1000 MEMBRES

Aidez-nous à défendre le caractère semi-rural de la commune, à publier régulièrement notre bulletin (sans l'aide d'aucune publicité commerciale, ce qui garantit notre indépendance)

Adhérez à l'asbl Lasne Nature en versant votre cotisation, valable un an au compte :
001 2326233 55 de Lasne Nature - 1380 LASNE (minimum : 300 F...maximum libre !)



ANTENNE GSM À MARANSART?



MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

Au coeur du village, à proximité de l'école communale, l'église de Maransart est à nouveau courtisée par un opérateur de mobilophonie (voir Lasne nature mars 1998). Les habitants de Maransart demandent fermement à la fabrique d'église et à la commune d'opposer un refus catégorique et inconditionnel à l'implantation d'antennes relais sur leur clocher.

D'autres sites propices à de telles installations existent à 300 mètres du village, distance considérée comme "un compromis réaliste entre la nécessité de protéger la santé publique et celle de disposer d'un réseau de téléphones mobiles exploitables". (Lettre de Don Maisch datée du 26 septembre 1996 publiée dans EMFACTS INFORMATION SERVICE).

Aucune des études menées à ce jour, dont le caractère parfois totalement contradictoire est inquiétant, ne peut affirmer de façon péremptoire la non-nocivité de ces antennes sur la population exposée de façon permanente à des champs électromagnétiques.

Il convient dès lors de s'en tenir strictement au "Principe de Précaution" (adopté en mai 1994 par le Parlement européen), appliqué déjà par plusieurs communes wallonnes comme Andenne et Tournai qui ont refusé l'implantation d'antennes GSM en zone d'habitat.

En dehors de toute considération pécuniaire (une redevance annuelle est proposée par l'opérateur) nous demandons aux élus et à la fabrique d'église de prendre, le moment venu, une décision responsable et sans équivoque dans le respect du droit à la santé de chacun et de la faire connaître dans le souci de transparence que nous attendons d'eux.

Françoise ROSE-Maransart

Samedi 24 juin 2000 à 18 h 30

BARBECUE DU 10^e ANNIVERSAIRE de Lasne Nature
à la Ferme HANNOTELET 3, rue de Payot
(à l'occasion des journées portes ouvertes à la ferme)

AU MENU

Entrecôte de boeuf (ou saucisses grillées) accompagnées de sauce au poivre ou béarnaise • Pommes de terre en robe des champs • Salades • Dessert

Réservez vos repas en versant - par repas
- la somme de 550 F pour le menu avec entrecôte ou 400 F pour celui avec saucisses
au compte de Lasne Nature 001 2326233 55 - à 1380 Lasne

Collectes sélectives

Jours de ramassage des sacs bleus (PMC)
Papiers et cartons:

Juin 2000

Mardi 13 : sacs bleus.
Mardi 27 : sacs bleus + papiers et cartons.

Juillet 2000

Mardi 11 : sacs bleus.
Mardi 25 : sacs bleus + papiers et cartons.

Août 2000

ATTENTION !
il y a 3 semaines entre les 2 collectes
Mardi 8 : sacs bleus
Mardi 29 : sacs bleus + papiers et cartons.

Septembre 2000

Mardi 12 : sacs bleus.
Mardi 26 : sacs bleus + papiers et cartons.

Gosses pièces

Collectes d'encombrants incinérables tels que meubles, fonds de greniers, récipients divers, matelas, châssis sans vitres :

Les 19, 20, 21, 22 et 23 juin.
Les 4, 5, 6, 7, et 8 septembre.

Collecte d'encombrants

NON-incinérables:
Les 2, 3, 4, 5 et 6 octobre.

Ces enlèvements s'étalant chaque fois sur une semaine, le jour exact d'enlèvement dans chaque rue a été publié dans "La vie à Lasne" et les listes distribuées par Fost Plus.

Appareils électroménagers, Téléviseurs

Dans notre dernier numéro nous conseillons, alors que beaucoup de ces appareils sont souvent aisément réparables, de les confier à des entreprises d'économie sociale ou à une association caritative. Des lecteurs nous demandent des

adresses.

En voici quelques unes :

TUBIZE :

AIDRAPPEL, 78 Boulevard Georges Deryck, 1480 Tubize. Tél. : 02/ 355 07 49.

BRUXELLES :

OXFAM
6 place Dailly, 1030 BXL Tél.:02/736 74 74.

LA POUDDRIERE D'EMMAUS
15, rue du Libre Examen, 1070 BXL.
Tél.: 02 / 523 80 45.

LES PETITS RIENS
101, rue Américaine, 1050 BXL.
Tél.: 02 / 537 30 26.

Plusieurs disposent d'un service de prise à domicile.

Si les appareils sont définitivement hors d'usage, portez-les au parc à conteneurs.

Qu'est-ce que ça veut dire ?

Nous sommes entourés de multiples sigles dont souvent nous ignorons la signification.

En voici une trentaine. Savez-vous ce qui se cache derrière ces lettres ? Exercez votre mémoire...ou votre perspicacité et envoyez-nous vos réponses. Les auteurs des cinq premières bonnes réponses recevront un livre sur la nature.

DGRNE - CWATUP - TEC - ADESA - SPAQUE - FSC - IECBW - ZHIB - IEW - OGM - APNE - APVLD - FRB - OBCD - PCDN - AEE - GRACQ - GES - RNOB - SRE - CWEPSS - DPE - CCAT - AWEX - IBW - SPGE - OPT - ORPAH - SDER - URE



Éoliennes

Une lectrice d'origine étrangère, habitant Lasne depuis bientôt 10 ans nous écrit :

“...je suis très heureuse de vivre en pleine campagne dans un très joli endroit comme Ohain. Je suis membre de Lasne Nature et je lis chaque magazine très attentivement.

Je voudrais vous signaler que je trouve les éoliennes dangereuses et surtout vilaines. Mon petit coin de Lasne est déjà menacé par les nouveaux bâtiments auprès de chez moi...

Veuillez trouver un article en anglais de “The Times” à ce sujet et aussi une lettre en réponse à cet article. On peut lire que les éoliennes sont très dangereuses pour les oiseaux.

J. F. (Ohain)



Nous donnons d'autre part, ci-dessous, des extraits de la seconde partie de la lettre qui nous a été envoyée par M. P.F. de Couture .

Il avait étudié le problème du bruit et poursuit :

1. En ce qui concerne la beauté du paysage, je crois que ces éoliennes sont chacune un temple à la gloire du dieu Eole et pour en avoir vu tourner du côté de la Hollande, je vous confirme que le spectacle est féérique. Celle de Saint-Vith, pourtant belle, semble un peu perdue dans sa solitude. Une chaîne d'éoliennes de Sauvagemont à Chapelle-Saint-Lambert, via le Grand Chemin serait magnifique.

2. Imaginer qu'une éolienne soit un danger pour les oiseaux, j'en doute, et ce ne sont pas les meuniers d'antan qui me contrediront.

(...) Près des aéroports, il y a des services qui chassent les oiseaux non pas pour leur éviter un triste sort mais bien parce que l'avion lui-même représente un paquet de dollars qui ne doit pas être

perdu pour un pigeon ou un corbeau.
3. Je doute aussi que les éoliennes soient capables de remplacer les centrales actuelles. En effet, une éolienne n'est efficace que si et quand il y a du vent à une certaine vitesse. On ne peut pas imaginer non plus que ces éoliennes, quand et si le vent est fort, produisent de l'énergie qui sera stockée pour un usage ultérieur. La conservation de l'énergie est très coûteuse et pas très propre (chimie).

P.F. Couture-St-Germain



La conférence que nous organisons sur le sujet ce 23 mai (et dont nous ne pouvons rendre compte dans ce numéro qui à cette date sera bouclé) répondra sans doute à une série de questions que nous nous posons. Nous y reviendrons dans notre n° de septembre.

Danger rue de Colinet

Des habitants des rues de Colinet et du Mont-Cornet nous ont fait parvenir copie des lettres et pétition qu'ils ont fait parvenir à la Commune en décembre à la suite d'un nouvel accident grave à cet endroit. Ils écrivent entre autres :

“ Depuis quelques années, les rues de La Hutte et de Colinet, en forte pente depuis le carrefour de Sauvagemont, sont devenues le passage obligé du trafic lourd détourné de la Grand Rue du Double Écot avec raison puisque cette dernière mène au goulot de l'Abbaye d'Aywiers.

La descente et la ligne droite les y incitant, de nombreux conducteurs de voiture et de camion dévalent la pente à une vitesse croissante et abordent le double virage de la rue de Colinet à une allure excessive qui les oblige à freiner brutalement et, parfois, à se déporter sur la gauche vers le ravin. Imaginez qu'au lieu et place d'une voiture, un camion rempli de matières inflammables ou toxiques ait embouti, samedi dernier, la villa de M. et Mme Loicq ou une autre maison en contrebas de la rue du Mont Cornet ? (...) Nous vous demandons donc instamment d'examiner d'urgence les moyens de remédier à ce danger permanent en installant rue de Colinet - conformément à l'A.R. du 9 octobre 1998 - des ralentisseurs de trafic ou tout autre dispositif adéquat.



Si le Conseil communal de Lasne a adopté des dispositions nouvelles : peinture d'une bande de stationnement de deux mètres rue de la Hutte pour créer

un effet de chicane et bande blanche divisant la rue de Colinet, nous n'avons pas encore observé la concrétisation de ces projets.

Plastiques et bruit

Après quelques paroles aimables pour notre association et ce bulletin, une lectrice nous écrit :

A propos du gâchis de produits comme les plastiques, ne pourrait-on faire campagne pour tout simplement refuser dans les différents magasins que l'on utilise des sacs en plastique en quantités inutiles. Par exemple, souvent, on vous met le pain dans un sac en papier, (c'est très bien) mais on met le sac dans un autre sac en plastique. De même pour la viande, les surgelés (...) Quand on arrive chez soi, on met tous ces sacs à la poubelle ! J'avoue que je prends maintenant l'habitude de dire aux employés et caissières, “non ce n'est pas nécessaire”.

Pourquoi également ne pas utiliser les grands sacs récupérables, car solides, distribués par certaines grandes surfaces ? On parle beaucoup moins de pollution par le bruit (...), surtout des motos, etc...trafiquées pour faire plus de bruit et sans doute pour donner plus d'impressions aux utilisateurs ! La police répond gentiment qu'elle n'a pas d'appareils pour mesurer les décibels !(...)

C.D. Lasne



On peut rappeler aux Autorités communales qu'il leur est possible d'obtenir une subvention à 80 % du prix d'achat d'un SONOMETRE permettant d'assurer ces mesures. La demande de subvention doit être adressée à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du Ministère de la Région wallonne.

Et encore du bruit

Paraphrasant une formule célèbre, un lecteur de Limelette écrit dans La Libre Belgique

“quand j'entends le printemps, je sors ma tondeuse”. Avec beaucoup d'humour, il s'attaque “à la ronde infernale pour satisfaire l'obsession du gazon coupé ras”.

“Le gazon nouveau ne dépassera pas. Qui plus est, tondu il devient pollueur sournois par les milliers de moteurs et leur industrie...”

Parlons surtout de la pollution sonore, presque en continu à travers toute la belle saison. Il reste les dimanches ? (parfois violés)(...) La tonte est reconnue indispensable alors qu'il conviendrait de s'interroger : le silence, un dîner au jardin, des fenêtres ouvertes,

suite ►



► sont-ils moins importants que quelques centimètres d'herbe qui n'en demande pas autant ?...

Rêvons de la journée mondiale sans tondeuses. Mieux : de la journée AVEC tondeuses, tous ensemble, trois fois par an, tous vacarmes confondus. A moins que les psys n'y découvrent d'inguérissables frustrations”.



À méditer .

Cela dit, chacun de nous ne pourrait-il pas tenter d'améliorer la situation. Comment ? En négociant entre voisins pour tondre ENSEMBLE dans une fourchette horaire décidée de commun accord. Cela intensifierait le bruit durant un temps limité...au bénéfice de périodes plus calmes. D'autre part les personnes pensionnées ou prépensionnées ou bénéficiant de jours de congé ne pourraient-elles tondre autant que possible les jours de semaine? Cela améliorerait la qualité des week-ends.



Le dépôt de bus de Lasne

(Voir l'article ci-contre)

Nous avons reçu des appels téléphoniques et des lettres à ce sujet. En voici des extraits :

1. Si l'on n'avait pas laissé s'élever toutes ces maisons neuves en cet endroit, la remise actuelle des bus ne générerait personne et on ne se plaindrait pas des "tit-tit-tit". De plus, on éviterait une nouvelle dépense inutile.
2. Que veut-on à la fin avec cette urbanisation démentielle ? Faire de Lasne un autre Waterloo d'où il faudra fuir?
3. Il faut espérer que tous ces espaces commerciaux aux rez-de-chaussée de ces constructions resteront vides. Cela contiendra peut-être la rage des partisans de l'expansion sans limite de la bâtisse dans une commune jadis merveilleuse de calme et de charme.
4. Un mot pour finir : ceux qui sont allés s'établir là ne pouvaient-ils s'aviser à temps des inconvénients sonores qui résultent de la présence à leur porte d'une remise de bus au lieu de venir pleurer après coup ?

C.D. Lasne Chapelle



Et, une autre lectrice nous écrit :

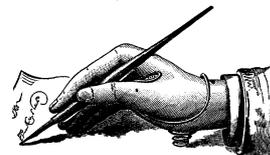
Pourquoi les bus à Lasne ? Puisqu'ils vont faire la boucle à Wavre. Et pourquoi pas le dépôt important dans l'extension du zoning de Wavre vers Limal. Là, me semble-t-il ils ne gêneraient personne, et c'est sur leur chemin.

Si un échange de bus, de conducteur, doit se faire sur notre commune, pourquoi pas sur le parking de l'ancienne gare vicinale d'Aywiers-Maransart où il

n'y a jamais personne?

Quant à la gare de Lasne et sans les bus, que va-t-elle devenir? Je proposerais un petit musée du tram vicinal. Je suis sûre qu'on trouverait des tas de choses à y mettre.

A.R. Lasne



A propos du dépôt d'autobus du centre de Lasne

Suite à l'article paru dans notre bulletin du 1er mars, cinq lecteurs et lectrices nous ont fait parvenir leurs remarques. Un grand merci à ceux et à celles qui ont ainsi enrichi le débat.

Une des réactions a consisté à dire, en substance, que le dépôt était bien là où il est et que les Lasnois qui vivent tout autour n'ont pas à se plaindre maintenant d'en subir les nuisances : en s'installant là, ils savaient qu'ils allaient y être exposés. Somme toute, c'est ce qu'on entend parfois dire, à tort ou à raison, au sujet des voisins d'aérodromes...

Nous ne serions pas loin de partager ce point de vue, si trois ou quatre éléments d'appréciation supplémentaires n'étaient là pour faire conclure qu'au contraire le déménagement s'impose. Ces éléments sont également soulignés par d'autres correspondants.

À ce propos on allègue notamment :

- que le permis officiel d'exploiter les installations existantes expire en 2006 ,
- que les pouvoirs publics qui ont organisé l'urbanisation du centre de Lasne le savaient, de même que les personnes qui se sont installées relativement récemment à proximité du dépôt : il est indéniabable que jusqu'en 2006, ces personnes doivent prendre leurs maux en patience; on ne peut les condamner à faire la même chose après 2006...

- que la demande de permis à propos de laquelle, en février de cette année, notre association a pris la position que l'on sait concerne des équipements complémentaires que les TEC du Brabant envisagent d'installer sur le même site : ce projet nous a paru de nature à augmenter les nuisances affectant les alentours du dépôt, et témoigner, de la part des demandeurs, d'une volonté de ne pas dès maintenant préparer le développement de solutions de rechange pour 2006 - à cet égard les investissements

envisagés au dépôt de Lasne nous paraissent surprenants.

En fait, il semblerait que ces investissements sont plus innocents que nous le pensions : parmi les personnes qui ont bien voulu réagir à notre article figure Monsieur Dalcq, qui est à la fois conseiller communal à Lasne, membre de la Députation permanente du Brabant wallon et administrateur des TEC. Il signale que les installations supplémentaires prévues se déménageraient facilement. Il confirme la date limite de 2006 et précise que le terrain de remplacement qui serait à trouver doit avoir au moins un hectare.

Voilà qui exclut certains terrains envisageables à Lasne — pas tous cependant, surtout si on retient la suggestion d'une autre lectrice : prévoir aussi un terrain d'une superficie plus modeste pouvant notamment servir de lieu de rassemblement et d'accueil pour les conducteurs prenant leur service. En tout cas, nous sommes heureux que, notamment par le canal de M. Dalcq et grâce aux apports de nos lecteurs, notre association pourra, au moment où les TEC-Brabant s'occuperont vraiment du problème, apporter dans le débat des idées de solutions qui, nous l'espérons, ne seront pas toutes jugées mauvaises.

Notre association reste, évidemment, désireuse de voir se développer des transports en commun toujours mieux adaptés aux besoins locaux, en particulier à Lasne et dans ses environs immédiats. C'est dans cet esprit qu'elle souhaite apporter ces idées. Et qu'elle souhaite également qu'on n'attende pas la dernière minute pour décider de mesures dont on se doute qu'elles ne s'exécuteront pas en un clin d'oeil ni sans aucune difficulté.

F.DEBREYNE

Section Urbanisme et Aménagement du Territoire



LES NOMS DES SENTIERS

Les amis qui au sein de notre association s'occupent en permanence des sentiers et particulièrement notre président Jean-Marie DEBATTY et Jacques COLARD, notre spécialiste du "Groupe Sentiers", poursuivent inlassablement l'inventaire de ceux-ci et nouent des rapports avec les administrations des communes voisines.

Un autre objectif de nos responsables des sentiers est de rechercher les anciens noms de certains d'entre-eux et de rebaptiser ceux qui n'étaient plus connus que par leur numéro. C'est ainsi que réapparaissent des noms pittoresques comme "La Closière Madame" ou le "Sentier du Pré al Planchette" ou le "Sentier des Innocents". Il y a un sentier "Derrière la maison du Garde", un "Sentier du Vieux Manand" (avec un "d" et non un "t"). Des chemins ou sentiers portaient d'autres noms dans le passé comme ce "Grand Galop" qui s'est appelé "Sentier d'aisance". Saviez-vous que la ruelle "Maho" et le sentier "Ruelle des Trépassés" se situent à quelques pas de la place Communale d'Ohain ? Quant au sentier du "Caberdouche", cette appellation qui a disparu, date d'une époque où les bistrotts et estaminets se comptaient par dizaines dans chacun des villages composant l'entité. Il y a quantité d'appellations qui ont complètement disparu comme le "Chemin du Tout Laid", la rue "du Faux Lion", le "Chemin du Long pendant", le "Sentier du Mal Brûlé" ou encore celui du "Trou des Gattes" etc.

Louis EVRARD a réalisé un travail remarquable publié en 1987 sous le titre "Les rues de Lasne". Peut-être un jour reprendra-t-il son travail sur les noms de tous ces chemins et sentiers dont l'origine nous est souvent inconnue...à moins qu'un autre féru de toponymie, d'histoire locale ou de folklore poursuive ces investigations.



Il y a un an déjà, dans le numéro 38, que nous portions un regard sur la vie des agriculteurs de notre région. Nous évoquions cette période estivale pendant laquelle les cultures sont en pleine croissance et où seront entamées les premières récoltes.

Avant les mois de récolte que sont juillet et août, l'agriculteur sera confronté, lui aussi, à la "période d'examen" qu'est juin. C'est le moment où il pourra évaluer le travail accompli les mois précédents (préparation des sols, semis, traitements divers). Il va pouvoir mettre à profit cette période d'accalmie pour comparer son travail à celui des autres, pour s'informer des techniques nouvelles et visiter des sites de cultures pilotes.

Dans les campagnes, peu d'activités en juin, si ce n'est le désherbage des cultures de betteraves et de chicorées. L'agriculteur parcourra, à pieds, ses champs avec comme seul outil une rasette. C'est le moyen pour éliminer les betteraves sauvages ou montées en graines (une seule plante compte 800 graines). Un autre outil "oublié" a tendance à revenir au goût du jour, c'est la binette. Cette machine constituée de lames passe entre les lignes cultivées, et déracine les "mauvaises herbes". Mais son action évite également les pertes d'eau par capillarité en brisant les canaux superficiels (on dit qu'un binage vaut deux arrosages) et aère la couche superficielle du sol, donc stimule l'activité des micro-organismes qui jouent un rôle dans l'apport d'azote à la plante.

Une autre activité extérieure se déroule pendant cette période de l'année. C'est la récolte du foin et le préfanage. La fenaison (la récolte du foin) se pratique depuis bien longtemps. Elle consiste à faucher l'herbe et à la faire sécher naturellement avant de la presser en ballots. Le foin est destiné aujourd'hui à l'alimentation des veaux. Le préfanage est une variante plus récente qui consiste à ballotter de l'herbe fauchée, mais non séchée. Les balles sont enrubannées de façon à ce que l'herbe soit conservée à l'abri de l'air (fermentation anaérobie). Cette nourriture est destinée à l'alimentation du bétail adulte. En juillet, les pois seront récoltés, et ceci

trois mois seulement après avoir été mis en terre. C'est la plante qui, cultivée dans nos champs, pousse le plus vite. Elle demande peu de travail à l'agriculteur et lui procure un rendement satisfaisant. Elle ne demande pas d'apport organique au sol captant l'azote dont elle a besoin dans l'air. Le pois permet donc à la terre qui l'a vu pousser de se reposer. Habiter au voisinage d'un champ de pois n'est pourtant pas toujours de tout repos. C'est en effet la culture qui nécessite l'emploi de "canons" pour éloigner les ramiers friands de cette semence. Les canons fonctionnent automatiquement et sont réglés pour être activés tous les quarts d'heure, environ, pendant le jour. Si vous vivez à proximité d'un canon qui semble mal réglé, prenez contact avec l'agriculteur, il vous en sera reconnaissant.

C'est en juillet et août que les moissonneuses-batteuses vont réapparaître pour la moisson. Ces monstres conduits, par une seule personne, font le travail d'une dizaine de travailleurs d'autrefois (c'était encore le cas il y a 40 ans). Elles coupent les céréales, séparent les grains de la paille et de la balle qui enveloppent les grains. Les grains sont recueillis dans une trémie, alors que la paille est éjectée à l'arrière de la machine. Les moissonneuses-batteuses sont constituées, à l'avant, d'une table de fauche ayant une largeur comprise entre 3,6 à 4,2 m. Elles peuvent, ainsi, moissonner, en moyenne, un hectare à l'heure, soit environ 9 tonnes de grains et 4 tonnes de paille. Si le temps le permet, elles travailleront dix heures par jour mais elles ne travailleront qu'une dizaine de jours par an.

Pour terminer l'évocation de cette période estivale dans nos campagnes, n'oublions pas qu'elle commence en juin et que s'il pleut le jour de la St-Médard (8 juin), la récolte diminue d'un quart. Beaucoup d'agriculteurs sont sensibles à ce dicton.

Willy CALLEEuw

P.S.

Pour ceux qui aiment les vieux tracteurs, rendez-vous le 11 juin 2000 entre 9 h et 17 h 30, à la place de Cérroux.



Lasne Nature JUNIOR

Les aventures de Nic et Nat

Des envahisseurs pleins de qualités

Ca y est, les revoilà, ces mauvaises herbes ! Au jardin, la chasse est ouverte, tous les jardiniers sont à nouveau sur le sentier de la guerre.

Ah ! qui donc a inventé ces mauvaises herbes ?

Il n'y a pas de mauvaises herbes, il n'y a que des herbes mal placées.

Eh oui, on désigne généralement sous ce terme une plante qui pousse là où on ne le veut pas : un pissenlit au milieu du gazon, du chiendent dans le jardin...une pomme de terre parmi les carottes.

Mais, ce qui caractérise aussi ces mal-aimées, ce sont leurs grandes facultés d'adaptation et de reproduction.

Mais sont-elles aussi mauvaises qu'on le dit ?

La nature est-elle assez bête pour faire pousser des plantes inutiles pour embêter les jardiniers ? Eh bien, non, chaque plante a son utilité !

- En se répandant sur les endroits mis à nu, elles empêchent l'érosion des sols... Un peu comme les haies.

- Certaines, pourvues de longues racines, vont puiser les réserves nutritives en profondeur pour les ramener à la surface. En mourant et en se décomposant, ces éléments nutritifs serviront aux autres plantes qui les entourent.

- Et surtout, elles font partie de la chaîne alimentaire ! Elles fournissent du nectar aux abeilles, des graines aux oiseaux, servent de nourriture ou d'abri à de nombreux animaux.

Certains papillons, par exemple, pondent leurs oeufs uniquement sur les orties : supprimer celles-ci amènerait la disparition pure et simple de cette espèce de papillons (le paon du jour).



Et l'homme ?

De tout temps, l'homme a pu tirer profit de ce que la nature mettait à sa disposition...et donc, des herbes dites "mauvaises". Ce sont des produits nouveaux "chimiques" qui ont parfois fait oublier leur utilité. Pour soigner : en infusion, tisane, pommade, ou même appliquées directement sur les plaies, beaucoup d'entre elles ont des vertus thérapeutiques.

Le pissenlit est un diurétique, le millepertuis soigne les brûlures, le lierre terrestre soulage les foulures...et même le simple plantain, écrasé entre les doigts et appliqué sur une piqûre d'ortie, soulage très vite la sensation douloureuse.

Et où se trouve-t-il ce plantain ? Très souvent à proximité des orties ! N'as-tu jamais fait cette expérience ?

Ce ne sont que quelques exemples.

Autrefois, certaines plantes servaient aussi à la fabrication de couleurs et teintures, à la cuisine: une salade de pissenlit, relevée avec un peu d'ail et accompagnée de petits lardons ? Quel délice ! Et que dire d'une soupe aux orties ?

Mais, au potager, là où l'on pourchasse le plus les mauvaises herbes, celles-ci peuvent aussi être un allié du jardinier sous forme d'engrais vert; elles peuvent renseigner sur la nature et la qualité du sol, améliorer sa structure et son drainage et d'éviter la pullulation d'insectes ravageurs.

(source : De fables et d'églantines. La maison de l'Environnement et Ministère wallon de l'Environnement 1997)

FICHE N° 21 LE COQUELICOT

Famille des PAPAVERACÉES. Nom savant : PAPAVER RHOEAS; du latin papaver (= pavot) et du grec rheo (=je tombe), allusion à ses pétales fragiles.

Très joli le long de nos routes et nos talus; voilà pourquoi on a instauré le fauchage tardif : nous en profitons plus longtemps et les insectes aussi.

Utilise ta loupe pour observer le coeur d'un coquelicot bien épanoui. Regarde, tu verras des graines minuscules s'échapper par des petits trous.

Comment se protège-t-il des limaces ?

1. Par les petits poils raides le long de sa tige.
2. Lorsque la tige est blessée, il en sort un liquide blanc, acre, VÉNÉNEUX. (donc, attention quand tu y touches).

Le sais-tu ? C'est ce liquide d'une autre espèce de coquelicot qui pousse en Orient qui donne l'opium, une drogue de laquelle on extrait la morphine (un médicament).



FICHE N° 22 LE PISSENLIT

C'est une FLEUR COMPOSÉE, comme la pâquerette, c'est-à-dire formée d'une multitude de petites fleurs.

Chacune d'elle donne naissance à une graine portant une jolie aigrette en forme de parachute renversé. Une fois mûres les graines forment une boule duveteuse que tu as plaisir à souffler, les répandant ainsi partout.

Observe bien attentivement les fleurs du pissenlit. Tu y verras peut-être une grande quantité de petits insectes appelés thrips.

Comme le coquelicot, la tige du pissenlit, qui est creuse, produit un liquide blanc, mais qui, lui, n'est pas toxique.





AGENDA

JUIN 2000

- Sam. 10** **BRADERIE** au centre de Lasne.
Dim. 11
- Dim. 11** Sur la place de Cérroux de 9 à 17 h 30
Exposition d'anciens tracteurs.
- Sam. 24** **18 h 30 DÎNER**
DU 10e ANNIVERSAIRE DE LASNE NATURE.
Sous tente dans la cour de la ferme HANNOTELET
Voir menu et conditions de participation en page 7
de ce bulletin.
- Sam. 24** **JOURNÉES PORTES OUVERTES**
Dim. 25 Centre de revalidation des oiseaux "Birds Bay"
50, avenue du Parc 1310 LA HULPE
Installations rénovées. Visites de 10 à 18 h
- Jeudi 29** Centre sportif et culturel de Maransart
11, rue de COLINET.
Réunions de LASNE NATURE.
À 19 h 30 : Permanence du groupe sentiers.
À 20 h : Réunion générale de Lasne Nature.
- PAS DE JOURNÉES DE GESTION DE LA RÉSERVE
DU RU MILHOUX EN JUIN, JUILLET ET AOUT.

JUILLET 2000

- Sam. 15** **Promenade n° 4** de nos livres "Lasne et ses balades"
et "12 promenades à Lasne". Départ à 9 h 30 de la
place de Renival (côté de la rue de la Gendarmerie)
- Jeudi 20** **Bal populaire** sur la belle place arborée de Cérroux
-Mousty dès 20h

JUILLET 2000

- Dim. 23** **Journée PORTES OUVERTES**
organisée par Nature & Progrès de 13 à 18 h
dans le jardin de P. et R. BRUYEER, rue du Point du
Jour, 56, BOUSVAL / GENAPPE.
Visite commentée gratuite à 13 h30 et 16 h.
Cultures associées sans prod.chim., compostage,
prod. bios, stand librairie.
- ATTENTION ! PAS DE RÉUNIONS DE LASNE NATURE EN JUILLET !**

AOÛT 2000

- Jeudi 31** Centre sportif et culturel de Maransart
11, rue de COLINET.
Réunions de LASNE NATURE.
À 19 h 30 : Permanence du groupe sentiers.
À 20 h : Réunion générale de Lasne Nature.

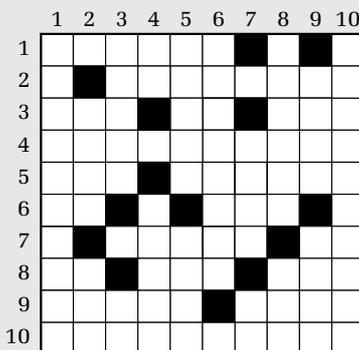
SEPTEMBRE 2000

- 1, 2, 3** **Palais des Expositions Namur : SALON VALÉRIANE**
- 22 au 30** **Première semaine de la MOBILITÉ DURABLE EN
RÉGION WALLONNE.**
L'objectif de cette semaine est de promouvoir les
modes de transports alternatifs au "tout à la voiture".
Détails dans notre prochain bulletin...et dans
votre quotidien habituel.

LE QUATRIÈME JEUDI DE CHAQUE MOIS durant toute la
matinée un **MOBILINFO de la RÉGION WALLONNE**
stationnera sur le parking de l'ancienne place du Jeu de Balle à
Lasne, derrière d'église (rue de l'ancienne Gare).
Des agents de la Région wallonne répondront à toutes vos ques-
tions sur la Région et mettront à votre disposition un éventail de
publications. Tél. : 0478 88 15 44.

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU N° 41



| | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | S | A | L | A | M | A | N | D | R | E |
| 2 | A | R | E | | | G | U | E | U | X |
| 3 | N | A | V | I | | E | | S | E | O |
| 4 | S | C | I | O | N | | C | | | C |
| 5 | O | H | | S | I | N | O | P | L | E |
| 6 | N | N | S | | M | E | U | H | | T |
| 7 | N | I | T | R | E | | R | E | P | S |
| 8 | E | D | R | A | S | | C | N | A | M |
| 9 | T | E | A | M | | S | O | I | N | S |
| 10 | S | | S | Y | R | I | N | X | | F |

Horizontalement

- Cries comme un poussin. • 2. Ruminant. • 3. Blanc ou bleu. - Début d'une suite. - Rongeur. • 4. Botaniste français, précurseur de Linné. • 5. ONG internationale. - Comme fait une porte ancienne. • 6. Demi cheval d'enfant. - Pas vous. • 7. Des genêts ou d'eau. - Il chauffait. • 8. Unité monétaire. - Qui convient. - De g. à dr. peut être à soie, de vase ou d'autre chose. • 9. Ile. - Persiste en été. • 10. Consommateurs de bois.

Verticalement

- Jeunes gallinacés. • 2. Le moindre détail. - Il a son homme. • 3. Marais. - Saint homme de la Manche, de b. en h. • 4. À la mode. - Prénom d'un peintre. • 5. Pièce d'eau. - Entre le chien et lui ce n'est jamais très clair. • 6. Rigoureux. • 7. Ceux de la Vierge s'accrochent aux arbres. - Mot d'enfant. • 8. Fils de chanvre tordus ensemble. - Désert rocheux. • 9. Protège la flore et la faune. - Dans la lune. • 10. Quelquefois fourragères

M.M.L.

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros précédés du préfixe (02)

Présidence :

Jean-Marie DEBATTY au 633 20 10

Secrétariat et rédaction :

Didier GELUCK au 633 27 64

Trésorerie :

Joël DULLIER au 654 09 02

Groupe Sentiers :

Jacques COLARD au 353 02 44

Réserve naturelle du Ru Milhoux :

Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20h.

Conservateur de la Réserve :

Eric de MEVIUS au 633 30 29

Eau et pollutions :

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18h.

Urbanisme, Aménagement du territoire :

Fernand DEBREYNE au 633 13 50

Groupe Batraciens :

Johanna LEUPEN au 633 24 71

Contacts avec les écoles. Flore, faune :

Françoise TOBIE au 633 35 03

Tél. & Fax de LASNE NATURE :

02/ 633 27 64